



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ;

Le conseil municipal de la municipalité de Lambton se tiendra comme prévu, mardi le 8 décembre 2020 à 19 h 30 au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif. Tel que le permet l'Arrêté ministériel du MSSS publié le 13 mars 2020, la population n'y sera pas admise en raison des risques de propagation du COVID-19. La séance se tiendra donc à huis clos. Il en sera de même pour les séances ordinaires à venir, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les citoyens pourront visionner les séances ordinaires du conseil municipal sur le site internet de la municipalité de Lambton : www.lambton.ca quelques jours suivants ladite séance ordinaire.

La période des questions des citoyens sera maintenue. Les citoyens désirant s'adresser aux élus devront acheminer leurs questions par courriel à cm@lambton.ca.

Ces questions seront lues et répondues par les élus municipaux lors de la séance ordinaire.

Donné à Lambton, ce premier jour du mois de décembre 2020.

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis des séances du conseil municipal à huis clos à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 1^{er} décembre 2020.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-12-01

Date